YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2006/267

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Essonne, UDPS 91, dans le cadre d'une formation sur le thème « Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail»

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et du 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT la participation de six agents de la Mairie de Yerres, à une action de formation intitulée «Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail», sur une durée d'une journée,

CONSIDERANT que la proposition de l'UDPS 91, sise au 21 bis, rue du Pot d'Etain - 91100 Corbeil-Essonnes, correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'UDPS 91 précitée, en vue d'une formation sur le thème «Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail», au profit des six agents de la mairie d'Yerres, soit une contribution financière (non assujettie à la T.V.A) totale de 485 € TTC,

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2006.

Fait à Yerres, le 19 septembre 2006

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire